



Paris, le 4 avril 2017

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR L'EMPLOI, L'ÉDUCATION ET LA MOBILITÉ

En comparaison des autres pays européens, le taux de pauvreté est relativement modéré et stable en France, mais il est aussi très persistant. La pauvreté se « transmet » des parents aux enfants, du fait de sa concentration dans certains quartiers défavorisés, des plus grandes difficultés scolaires et de la difficile insertion professionnelle des peu ou pas diplômés. Pour enrayer la reproduction de la pauvreté, les auteurs de la *Note*, **Stéphane Carcillo**, **Élise Huillery** et **Yannick L'Horty**, recommandent de s'attaquer à ses déterminants. Ils proposent plusieurs pistes pour lutter plus efficacement contre l'échec scolaire et prévenir le décrochage, promouvoir l'acquisition de compétences et d'expérience professionnelle, abaisser encore le coût du travail sur les bas salaires et, enfin, repenser la politique de la ville.

Prévenir la pauvreté par l'éducation et la formation initiale

Bien que la France consacre une part importante de ses ressources aux politiques pour l'enfant, elle n'obtient pas de meilleurs résultats que les autres pays avancés. Les politiques actuelles de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire présentent un bilan décevant, du fait notamment des effets pervers de l'éducation prioritaire et de méthodes pédagogiques négligeant des facteurs essentiels de la réussite scolaire comme l'estime de soi des élèves. Pour les auteurs de la *Note*, la réussite scolaire des élèves peut être améliorée grâce à une meilleure mixité résidentielle qui, selon eux, est le meilleur moyen de promouvoir la mixité sociale à l'école. De leur côté, les enseignants devraient être davantage formés à la pédagogie « positive » qui a fait ses preuves ailleurs, notamment en Finlande. Des cellules de suivi des risques de décrochage devraient être mises en place au sein même des établissements. Enfin, les auteurs recommandent d'offrir le choix de l'autonomie de gestion pour les établissements d'éducation prioritaire, avec des moyens supplémentaires et des objectifs concertés.

Recommandation 1. Augmenter la mixité sociale à l'école par l'application de la loi SRU au niveau des zones définies par la carte scolaire.

Recommandation 2. Développer massivement la pratique de la pédagogie positive par la formation – initiale et continue – des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Recommandation 3. Créer des cellules de suivi des jeunes en risque de décrochage dans les collèges et les lycées.

Recommandation 4. Donner le choix de l'autonomie de gestion aux établissements REP et REP+ avec à la clef une augmentation de 50 % des moyens supplémentaires affectés à ces établissements.

Agir auprès des jeunes qui ont raté la marche de l'éducation

En 2015, 15 % des jeunes d'une classe d'âge sortent de formation initiale sans diplôme, ce qui représente environ 110 000 jeunes chaque année. Or, la qualification tient un rôle de premier plan dans les chances d'accéder à l'emploi, et donc d'éviter la pauvreté. Pour ces jeunes qui ont raté la marche de l'éducation, les auteurs préconisent la création d'une garantie pour l'apprentissage (ou le pré-apprentissage), avec un triplement des places disponibles dans les dispositifs de type écoles de la deuxième chance.

Le coût du travail au niveau du SMIC, qui constitue une barrière majeure à l'emploi des personnes les moins qualifiées, pourrait par ailleurs être encore abaissé en fusionnant les dispositifs d'allègements de charges et en les ciblant davantage sur les bas salaires.

Recommandation 5. Créer une garantie nationale d'apprentissage ou de préapprentissage pour les jeunes sans emploi ni formation. Tripler le nombre total de places disponibles dans les dispositifs d'accompagnement intensif de type écoles de la deuxième chance.

Recommandation 6. Cibler le CICE et le Pacte de responsabilité sur les salaires inférieurs à 1,9 SMIC et les fusionner avec les allègements généraux.

Cibler les territoires de la pauvreté

La concentration spatiale de la pauvreté dans certains territoires en France est l'une des causes de sa persistance car elle accentue les difficultés scolaires des plus jeunes et les difficultés d'accès à l'emploi des adultes. Or, la cartographie des zones les plus défavorisées affiche elle-même une grande persistance dans le temps, en dépit des changements intervenus pour sélectionner les quartiers prioritaires. Les auteurs proposent de repenser les modalités de l'action publique en faveur des quartiers, en ciblant les territoires où les taux de non-emploi sont les plus élevés et en privilégiant la mobilité des habitants afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Recommandation 7. Mieux cibler les moyens de la politique de la ville sur les quartiers où le taux de non-emploi, notamment parmi les jeunes, est le plus élevé, et réallouer une partie des budgets vers l'aide à la mobilité.

Recommandation 8. Créer un droit au logement transférable d'une commune à l'autre afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires qui envisagent de déménager pour prendre un emploi éloigné de leur lieu de résidence.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez @CAEinfo sur Twitter 

christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel nomade : christine.carl@cae-eco.fr